



# Brèves

## Salon de la création et de la reprise d'entreprises 8 octobre 2004, au Centre de Conférences d'Orléans.

Orléans Val de Loire Technopole, la CCI et l'Agglo sont les co-organisateurs du 1er salon de la création et de la reprise. Cette initiative nouvelle s'inscrit dans la démarche du Réseau Création Orléans Loiret qui fédère et mobilise toutes les organisations qui oeuvrent au service des créateurs et repreneurs d'entreprises. Le salon permettra aux porteurs de projets de rencontrer une quarantaine de partenaires : banques, experts-comptables, caisses de retraites, financeurs, structures d'accompagnement... L'entrée est libre et gratuite.

Une douzaine de conférences sont proposées aux créateurs d'entreprises sur des sujets très variés (Comment séduire son banquier, comment démarrer avec peu de moyens, la franchise...) Orléans Val de Loire Technopole et l'ANVAR organisent une conférence sur le statut de Jeune Entreprise Innovante dans le cadre de la loi Dutreil.

Contact : Isabelle Camus - Orléans Val de Loire Technopole  
Tél. 02 38 69 80 20 - [isabelle.camus@tech-orleans.fr](mailto:isabelle.camus@tech-orleans.fr)



## Guide du créateur d'entreprises

Orléans Val de Loire Technopole et le Réseau Création Orléans Loiret ont élaboré le Guide du créateur d'entreprise. Il permet de repérer facilement l'ensemble des organisations qui accompagnent les créateurs et les repreneurs, les possibilités de financement et les aides et subventions auxquelles ils peuvent prétendre. Il met en valeur les pépinières d'entreprises de l'Agglo et donne des indications pratiques sur le Réseau Création Orléans Loiret. Il sera disponible au Salon de la Création et de la Reprise d'entreprises.

Contact : Stéphanie Besson - Orléans Val de Loire Technopole  
Tél. 02 38 69 80 58 - [stephanie.besson@tech-orleans.fr](mailto:stephanie.besson@tech-orleans.fr)

## Deux nouvelles entreprises à Saint Jean de la Ruelle

### SAVEURS ET COMPAGNIE

Créée par Sabine PONS, l'entreprise SAVEURS ET COMPAGNIE s'est installée à la pépinière d'entreprises de St Jean de la Ruelle en Juillet 2004. Elle a pour activité la commercialisation de produits alimentaires d'épicerie fine. La créatrice, ingénieur agro-alimentaire de formation, a travaillé pendant plusieurs mois à la conception de sa gamme de produits. Aujourd'hui, elle est en mesure de proposer à ses clients une sélection créative et même des recettes associant des saveurs originales. SAVEURS ET COMPAGNIE est présente sur des salons gastronomiques mais également sur le net : [www.saveurs-et-compagnie.com](http://www.saveurs-et-compagnie.com).

Contact : Sabine Pons - Tél. 02 38 70 40 09 - [saveurs-et-compagnie@wanadoo.fr](mailto:saveurs-et-compagnie@wanadoo.fr)

### UTP COMPOSITES

Charles PRADE a créé son entreprise, UTP COMPOSITES, à la pépinière d'entreprises de St Jean de la Ruelle en Juillet 2004. Elle a pour activité l'usinage (tournage) de thermoplastiques et de matériaux composites à usage principal d'isolants électriques, destinés au secteur de la soudure et au secteur ferroviaire. Fort d'une expérience de directeur commercial dans une entreprise qui exerçait dans le même secteur d'activité, Charles PRADE mise sur sa parfaite connaissance du marché et sur sa réactivité par rapport à ses principaux concurrents, pour développer l'activité d'UTP COMPOSITES.

Contact : Charles Prade - Tél. 02 38 70 40 27



## AGENDA TECHNOPOLITAIN

### Remise des prix du Concours Pédagogique de Création d'Entreprises - Spécial Etudiants 2003-2004

5 octobre à 15h30 au Lycée Charles Péguy d'Orléans  
Contact : Anne Villieu - Tél. 02 38 69 80 56  
[anne.villieu@tech-orleans.fr](mailto:anne.villieu@tech-orleans.fr)



### 7eme séminaire international sur la thermophysique subseconde

6 au 8 octobre au Muséum des Sciences naturelles d'Orléans  
Contact : Francis Millot - [fmillot@cnsr-orleans.fr](mailto:fmillot@cnsr-orleans.fr)

### Salon de la Création et la Reprise d'entreprises

8 octobre au Centre de Conférences d'Orléans  
Contact : Orléans Val de Loire Technopole  
Tél. 02 38 69 80 98



### La fête de la Sciences

16 et 17 octobre ouverture au public à l'INRA d'Orléans  
Contact : Stéphanie Besson - Tél. 02 38 69 80 58  
[stephanie.besson@tech-orleans.fr](mailto:stephanie.besson@tech-orleans.fr)



### Réunion d'informations pour le Concours Pédagogique de Création d'Entreprises - Spécial Etudiants 2004-2005

21 octobre à 15h au Centre d'Innovation d'Orléans  
Contact : Anne Villieu - Tél. 02 38 69 80 56  
[anne.villieu@tech-orleans.fr](mailto:anne.villieu@tech-orleans.fr)



### SyCOCAL III, réunion de chimistes organiciens, ICOA

1er au 4 novembre à la La ferme de Courcimont - Nouan Le Fuzelier  
Contact : Patrick Rollin - [patrick.rollin@univ-orleans.fr](mailto:patrick.rollin@univ-orleans.fr)

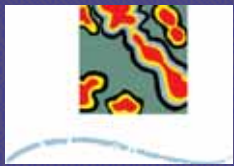
### Université d'été européenne "Economie et Patrimoine"

2 au 5 novembre à l'université d'Orléans  
Contact : Alain Plançon - Tél. 02 38 49 43 55  
[alain.plancon@univ-orleans.fr](mailto:alain.plancon@univ-orleans.fr)

### Assemblée générale publique d'Orléans Technopole Développement

17 novembre à 17h au Centre de Conférences d'Orléans  
Contact : Orléans Val de Loire Technopole  
Tél. 02 38 69 80 98





Lettre d'information éditée par l'association Orléans Technopole Développement - 16, rue Léonard-de-Vinci 45074 Orléans cedex 2  
Tél. +33 (0) 2 38 69 80 98 - Fax +33 (0) 2 38 69 80 42 - Site Internet - <http://www.tech-orleans.fr>  
Directeur de la publication : Pierre Pesquies © Dépôt légal : octobre 2003 - Secrétariat de rédaction : Stéphanie Besson, Tél. 02 38 69 80 50



septembre 2004 - n°32



## Avec les entrepreneurs !

L'Agglo s'est engagée résolument dans le soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

Il est indispensable d'encourager ceux qui veulent créer de nouvelles richesses, inventer de nouveaux services, et mobiliser autour d'eux les talents de leurs équipes. C'est ainsi que se régénère le tissu économique. Passées les années de lancement, on peut alors attendre des créations d'emplois.

Mais les entrepreneurs sont trop rares. Comment inciter ceux qui ont éventuellement une envie et un projet à franchir le pas ? Sous l'impulsion significative de l'Agglo, le Réseau Création Orléans Loiret fédère tous les organismes publics et associatifs qui ont pour objectif d'accompagner les créateurs. Le guichet unique est une fausse bonne idée mais il est indispensable de travailler ensemble et d'éviter les doublons.

Il s'agit d'offrir plus de services à ceux qui entreprennent : un accompagnement personnalisé dans l'étude de leur projet, un guide dans le maquis des aides et subventions, des solutions concrètes pour se lancer, en particulier dans les pépinières d'entreprises de l'Agglo.

L'offre est maintenant opérationnelle ; il s'agit de la faire connaître. C'est pourquoi le Réseau Création Orléans Loiret organise, avec en particulier l'Agglo et la Chambre de Commerce et d'Industrie, le premier "Salon de la création et de la reprise d'entreprise", le 8 octobre prochain, au Centre de Conférences.

Venez y nombreux et faites savoir à ceux qui veulent entreprendre que nous sommes avec eux, à leur service pour réussir ensemble.

**Charles-Eric LEMAIGNEN**

Président de l'Agglo

Président d'Orléans Val de Loire Technopole

**Seul on est créateur, accompagné on devient entrepreneur**

CENTRE DE CONFÉRENCES D'ORLÉANS

VENDREDI 8 OCTOBRE 2004 9H - 19H - Entrée libre

**SALON DE LA CRÉATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES**

Une idée pour entreprendre... Réseau Création Orléans Loiret

# Technopole

Orléans Val de Loire Technopole propose à chaque créateur d'entreprise un parcours d'accompagnement en fonction de la nature du projet et de ses besoins. L'accompagnement débute bien avant la création, lorsque l'idée est là mais qu'il reste beaucoup de travail pour en faire un projet crédible. Le parcours de préparation dure régulièrement de 3 à 18 mois. Les prestations de la technopole sont gratuites, mais le créateur s'engage à développer son entreprise dans le Loiret.

Cet accompagnement est écrit dans une convention et génère des réunions fréquentes entre le chargé de mission de la technopole et le créateur.

La technopole accompagne aussi bien des entreprises portées par des personnes issues de l'entreprise que des projets issus ou en lien avec la recherche publique. La technopole fonctionne dans le cadre du "Réseau Création Orléans Loiret" et oriente le porteur de projet vers les compétences adéquates à chaque étape de son projet.

**Les étapes d'ingénierie de projet innovant sont les suivantes :**

- Formulation du projet avec le créateur
- Définition des objectifs du ou des créateurs
- Mise en place d'un programme individualisé d'actions afin de construire ou affiner les viabilités du projet

**Les étapes de construction se déroulent en général ainsi, en parallèle :**

- Choix de l'organisation humaine (capitalistique et opérationnelle)
- Positionnement technologique, étude de la protection industrielle possible
- Détermination de l'offre de la société et étude de la concurrence, étude du marché
- Positionnement marketing
- Création des prototypes, étude de l'industrialisation
- Etude des voies de commercialisation
- Examen de la structure juridique
- Plan de financement

**Objectif : rédiger un business plan**

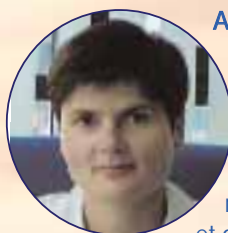
La technopole oriente ensuite le créateur vers les acteurs du financement public et privé adaptés à son projet et peut l'aider à monter des dossiers d'aides publiques le cas échéant. La technopole s'entoure de prestataires privés sur les aspects juridiques, financiers, marketing ou qui concernent la propriété industrielle...

Lorsque l'entreprise est lancée, le suivi et le conseil se prolongent pendant les premières années de son développement.

## L'équipe "Création" d'Orléans Val de Loire Technopole

Les projets d'entreprises sont accompagnés par les chargées de mission de la Technopole. **Isabelle CAMUS** a la charge des projets d'entreprises innovantes et **Anne VILLIEU** suit les projets plus classiques à fort potentiel de développement. Ponctuellement, elles font appel aux autres compétences de l'équipe, soit pour des questions de gestion ou d'industrialisation, (Olivier JOUIN et René BOISSAY), soit pour des questions scientifiques (Pierre PESQUIES et Sébastien BESSON).

**Isabelle CAMUS**, Maîtrise de Sciences et Techniques en innovation, 3ème cycle en marketing, DEA Information Stratégique et Critique. Expérience professionnelle : Assistante marketing au BRGM, chargée d'étude dans l'industrie, ingénieur d'affaire à l'Agence Régionale d'Information Scientifique et Technique (CRCI Centre), Chargée de Mission à la Technopole de Rennes, Incubateur EMERGYS. Chargée de Mission à Orléans Val de Loire Technopole pour l'accompagnement des projets d'entreprises innovantes.



**Anne VILLIEU**, DESS et DEA d'Economie Industrielle. Expérience professionnelle : Conseiller à la chambre de métiers du Loir et Cher, Chargée de Mission au CIDE45. Chargée de Mission à Orléans Val de Loire Technopole depuis janvier 2003, responsable des actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat, chargée de l'accompagnement des projets d'entreprises à potentiel.

**Olivier JOUIN**, ESSCA. Expérience professionnelle : responsable d'un service de développement économique, chargé de mission à la technopole de Nantes en charge des pépinières et de la création d'entreprises, ancien Président de France Technopoles. Directeur d'Orléans Val de Loire Technopole et d'Orléans Pépinières. animateur du réseau Création Orléans Loiret.



**La technopole est labellisée Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation.**

Contact : Isabelle Camus - 02 38 69 80 20 - [isabelle.camus@tech-orleans.fr](mailto:isabelle.camus@tech-orleans.fr)

Anne Villieu - 02 38 69 80 56 - [anne.villieu@tech-orleans.fr](mailto:anne.villieu@tech-orleans.fr)

Olivier Jouin - 02 38 69 80 98 - [ojouin@tech-orleans.fr](mailto:ojouin@tech-orleans.fr)

René Boissay - [rboissay@tech-orleans.fr](mailto:rboissay@tech-orleans.fr)



**René BOISSAY**, ingénieur. Expérience professionnelle : responsable de la production, de l'organisation et des achats dans l'industrie. Responsable d'une cellule d'essai d'un grand groupe industriel.

# Création



## WIRECOM Technologies

### Profil du créateur :

Son diplôme d'ingénieur EFREI en poche, **Thierry ALLARD** a travaillé quelques années dans l'industrie, avant de créer une première entreprise **ISI Système**, qui réalise des systèmes de supervision pour l'industrie et les transports. Au début des années 2000, en partenariat avec **CRESITT Industrie** et **Polytech Orléans**, Thierry Allard et son équipe d'ingénieurs développent sur fond propre un produit très innovant. Ce produit s'adressait à un marché différent et devait être porté par une structure dédiée. Avec l'aide de la technopole, Thierry ALLARD écrit le Business Plan puis crée **WIRECOM Technologies**. Le projet a été lauréat du Concours de création d'entreprises innovantes du Ministère de la Recherche en 2001.

### Description de l'activité créée :

WIRECOM Technologies conçoit, fabrique et installe des systèmes de **Gestion Technique de Bâtiments** en utilisant la technologie "**des courants porteurs**". Les solutions commercialisées

par WIRECOM Technologies ont été mises au point par les fondateurs, avec l'aide de leur environnement scientifique. Elles permettent la régulation et la gestion de toutes les énergies, en particulier les énergies électriques et thermiques dans un bâtiment ou un ensemble de bâtiments, sans qu'il soit nécessaire d'installer un bus informatique dédié puisque l'information est transmise à travers les fils électriques. Bien plus qu'une offre de cartes électroniques pour le contrôle/commande, le système WIRECOM est une **offre industrielle complète** qui comprend des modules électroniques de contrôle/commande, des logiciels d'interface et de gestion des informations captées en direct sur l'ensemble des équipements présents dans les bâtiments. Il s'agit donc d'un système de télégestion, de planification, de comptage énergétique, de délestage, et d'optimisation des économies d'énergies qui alimentent les bâtiments.

### Les clients :

Le premier marché visé par WIRECOM Technologies est celui des **collectivités**

**locales**. Le second axe de développement couvre les besoins des particuliers et industriels. Après avoir réalisé de nombreux projets sur le Loiret, WIRECOM Technologies s'implante en région parisienne et en Rhône-Alpes.

### Perspectives de développement :

WIRECOM Technologies s'appuyant sur des références client et des marchés éprouvés, met en place une nouvelle stratégie. Elle souhaite se concentrer sur la recherche et l'innovation pour couvrir la totalité des marchés d'une part, et sur l'accroissement et l'animation d'un réseau de distribution sur l'ensemble des pays industrialisés, d'autre part. Dans ce cadre, elle recherche les moyens financiers et humains d'une grande ambition.

Contact : **Thierry ALLARD**

WIRECOM Technologies,

[thierry.allard@wirecom-tech.com](mailto:thierry.allard@wirecom-tech.com)

## Concours pédagogique

### 6ème édition du Concours Pédagogique de création d'entreprises



Comme lors de chaque rentrée universitaire depuis 1999, Orléans Val de Loire Technopole organise un **concours pédagogique de création d'entreprises**.

La Technopole propose aux étudiants d'acquérir une expérience concrète et d'apprendre comment on devient entrepreneur en partenariat avec la CCI du Loiret, l'ANVAR, l'université d'Orléans, l'académie d'Orléans-Tours, la Caisse d'épargne et tous les organismes qui soutiennent la création d'entreprise.

Concrètement, les étudiants sont invités à élaborer un projet fictif de création d'entreprise. Ce travail pédagogique se fait par étapes et a pour objectif de susciter le goût d'entreprendre, de donner un certain nombre de repères, de créer des relations personnelles entre les jeunes motivés par le challenge et des chefs d'entreprise.

Ils bénéficient pour cela du parrainage d'un chef d'entreprise et d'un spécialiste de l'accompagnement de créateurs, de 3 modules de formation sur la création d'entreprise et d'un budget de 760 euros par équipe pour frais logistiques (téléphone, fax, déplacements, frais documentaires).

### Dates à retenir :

**Pré-inscription** avant le **30/11/2004**, l'inscription définitive se fera à travers un entretien de motivation

**1ère étape** : travail sur le thème "Exploration du marché" et remise du rapport d'étude de marché avant le **15/04/2005**

**2ème étape** : travail sur un projet global de création d'entreprise et remise d'un Business Plan complet avant le **30/06/2005**

**Jury et remise des prix** en **septembre 2005** :

- un prix pour "Meilleur projet d'étude de marché" : 1500 euros (1ère étape)
- deux prix pour le "Meilleur Business Plan" : 3000 et 1000 euros (2ème étape)

Les lauréats ayant un projet dans le domaine technologique pourront bénéficier d'un bonus de 1000 euros en réalisant un prototype.

Les pré-inscriptions sont les bienvenues dès à présent. Une réunion d'information aura lieu **le jeudi 21 octobre à 17h00**, dans les locaux d'Orléans Val de Loire Technopole.

Contact : **Anne VILLIEU**, 02 38 69 80 56,

[anne.villieu@tech-orleans.fr](mailto:anne.villieu@tech-orleans.fr)

## L'importance des incitations entrepreneuriales à innover

Développées au cours de ces quinze dernières années, les nouvelles théories de la croissance ont confirmé l'idée, intuitive mais essentielle, selon laquelle l'innovation et l'adaptation technologiques sont les moteurs principaux de la croissance de la productivité et par suite de la croissance à long terme d'un pays, d'un secteur de l'économie ou d'un territoire.

Ces innovations prennent la forme de nouveaux produits, de nouveaux procédés de production, de nouvelles formes d'organisation, et sont produites pour une large part au sein des entreprises. Ces activités primordiales dépendent donc des incitations entrepreneuriales à innover, elles-mêmes étant influencées par les politiques et l'environnement économiques (politique des brevets et de la propriété intellectuelle, subventions à la R&D, politique de la concurrence, offre de travailleurs qualifiés, etc.). Elles dépendent aussi de manière essentielle des flux de création d'entreprises : l'innovation et le développement

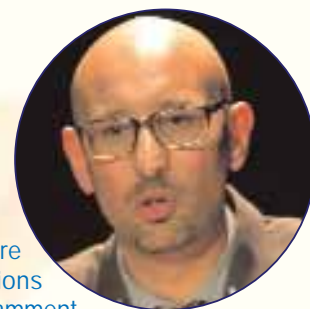
technologiques, qui peuvent être portés au sein d'organisations anciennes, le sont aussi, notamment dans des secteurs émergents, par le biais de l'apparition de nouveaux entrepreneurs. Là encore, l'environnement économique et réglementaire est essentiel. L'attitude "culturelle" vis-à-vis de la création d'entreprise, l'acceptation de la possibilité d'échec (et la "normalisation" de celui-ci) également.

Les réseaux d'accompagnement et de suivi, tout autant : c'est là une des missions des technopoles. Elle est fondamentale.

Contact : UFR Droit, Economie et Gestion - Christophe Lavalie

[christophe.lavalie@univ-orleans.fr](mailto:christophe.lavalie@univ-orleans.fr)

Tél. 02 38 49 49 86



## Le Droit et les entrepreneurs

Le droit est souvent perçu par les entrepreneurs comme un frein à leurs projets. Conscient de cette situation, le gouvernement a cherché à modifier le cadre juridique de la création d'entreprises afin de libérer les énergies et renforcer les initiatives économiques.

La première loi en ce domaine porte d'ailleurs le nom évocateur de "**loi pour l'initiative économique**" (Loi 2003-721 du 1er août 2003 : JO du 5 août p. 13449). Elle comprend diverses mesures juridiques, sociales et fiscales pour simplifier la création des entreprises individuelles et des sociétés, **protéger les créateurs et encourager financièrement les créations et transmissions d'entreprises**. Parmi les mesures phares, on retiendra essentiellement l'assouplissement de la faculté de domiciliation dans un local d'habitation, l'insaisissabilité du logement de l'entrepreneur, la suppression de l'usure pour les prêts aux personnes morales et surtout la **suppression du capital minimal des SARL**. Dorénavant, il est possible de créer une SARL avec un capital social purement symbolique. De simples apports en compte courant

suffisent pour financer le début de l'activité, "apports" qui peuvent ensuite être récupérés sans contrainte dès les premiers bénéfices réalisés.

Pour faciliter le financement de ces SARL, le gouvernement vient même de les autoriser à émettre des obligations selon les termes de l'ordonnance n°2004-274 du 25 mars 2004 (JO du 27 mars p. 5871). Cette ordonnance portant simplification du droit et des formalités pour les entreprises comporte par ailleurs de nombreuses dispositions qui **allègent sensiblement le fonctionnement des SARL** (nombre d'associés, émission d'obligations, nomination et révocation du gérant, pouvoirs de celui-ci, transmission des parts en cas de décès, etc.). Comme lors de la loi sur l'initiative économique, des sanctions pénales continuent également à être supprimées.

L'orientation législative est ainsi claire : **le droit français doit faciliter la création d'entreprises** en supprimant les contraintes inutiles et en allégeant le risque, financier ou pénal, qui pèse sur les entrepreneurs.

Depuis l'adoption de ces mesures, le nombre de créations d'entreprises a

connu une très forte hausse. Sur les sept premiers mois de l'année 2004, il y a eu **141 219 créations pures** contre 119 913 par rapport à ceux de l'année 2003, soit une **hausse de 18 %**. Même si les facteurs économiques ont été déterminants, la modernisation du cadre juridique a certainement contribué à encourager ce mouvement. Certains esprits chagrins relativiseront ces chiffres. Il est vrai que seul compte le nombre de créations d'entreprises viables alors que le développement des SARL au capital de 1 euro sans aucune surface financière risque d'accroître, à court terme, le nombre des faillites. Mais précisément, le droit des faillites est en train d'évoluer afin de **permettre une détection plus précoce des entreprises en difficulté et de favoriser leur redressement**. Le droit des affaires n'est pas un carcan mais un cadre souple qui sait s'adapter aux nouvelles réalités économiques.

Contact : UFR Droit, Economie et Gestion

Tibaut MASSART

Directeur du Master Droit privé

## Interview de Jean-Claude Berndt, Home Coach



### Quelle est l'origine de votre idée ?

"De formation sportive (UFR STAPS, université d'Orléans) et dans une spécialité axée sur le managérial (DESS STAPS option «management du sport») et l'enseignement (Maîtrise STAPS option «Education et Motricité»), j'ai eu envie de créer une entreprise en concordance avec mes compétences. Par la suite j'ai également obtenu deux DESS (VETIC à Orléans et Création d'entreprises à Evry).

Au cours de ma scolarité universitaire, j'ai eu l'occasion de réfléchir, d'analyser et d'étudier différentes possibilités dans des domaines divers. C'est au cours de ces études qu'une idée pas encore exploitée m'est venue. Pour ce projet, je me suis associé à un collègue et ami de même formation que la mienne : Sébastien Lhardy."

### Quel était votre projet dans ses grandes lignes ?

"Le volet le plus important de notre entreprise était de créer un service d'entraînement et de remise en forme à domicile. Dans cette perspective, nous voulons proposer une aide personnalisée, dosée et adaptée à la demande des clients en faisant déplacer nos entraîneurs à domicile. Mais, la spécificité de notre entreprise est que nous comptons associer à la fois un suivi sportif, mais aussi médical, en nous entourant de spécialistes de la santé tels que des médecins, des ostéopathes et des nutritionnistes - diététiciens. Notre objectif est de guider nos clients dans leurs pratiques afin que celles-ci soient adaptées et réfléchies pour une santé plus sûre et plus réelle."



### Pourquoi ce marché est-il porteur ?

"De nos jours il est de plus en plus important de posséder une bonne condition physique.

Pour y arriver, il existe sur le marché de la forme de multiples propositions et solutions. Des

marchés de différentes natures se sont emparés de ce besoin et phénomène de société, pour en tirer tous les bénéfices. Cela peut se faire grâce à la télévision (télé-achat, publicité, cosmétique, diététique dont les produits à 0%...), des salles de remise en forme (ou autres établissements proposant des exercices physiques), de la «médecine» (cures d'amaigrissement, liposuction...) ou encore par le commerce de produits ou matériaux de remise en forme...

Cependant, la pratique dans ces centres de remise en forme est limitée. Ceci est dû principalement et paradoxalement, à l'augmentation du nombre de clients dans ces clubs. En effet, cette augmentation a pour conséquence de provoquer très souvent des attentes de plus en plus longues



lors de l'utilisation des différents matériels, surtout aux heures de pointe, ainsi qu'un manque de contact avec les entraîneurs qui se trouvent très vite débordés. Par conséquent, les plans d'entraînement donnés sont

plus ou moins suivis par les entraîneurs. La cohérence et l'effet de ces derniers ne sont pas toujours à la hauteur des espérances des clients. Le problème qui s'en suit est que les clubs ont beaucoup de mal à fidéliser leur clientèle. Aussi, ces limites interviennent au moment même où les clients demandent un suivi personnalisé, régulier, adapté, qui répond à leurs attentes.

L'idée de proposer un entraînement à domicile pour chaque client, à travers un suivi sûr et régulier, permettrait de répondre à ces besoins. C'est ici que l'entraînement à domicile avec un entraîneur personnel, prend tout son sens. En effet, 22% des Français entre 18 et 64 ans (soit 7,5 millions) pratiquent la remise en forme et 50% disent pratiquer le fitness, la musculation et les autres activités à domicile (SOFRES 2000).

Dès lors, en tenant compte de ces deux évolutions, d'un côté la nécessité de posséder une bonne condition physique et de l'autre la présence de plus en plus forte d'internet, nous avons voulu réfléchir sur une nouvelle façon de développer le marché de la remise en forme. Nous avons pu confirmer la potentialité de notre marché par deux études de marché (une sur Paris et une sur Orléans)."

### Quel a été votre parcours pour la création de votre entreprise ?

"Pendant que nous préparions notre DESS, durant l'année 2001-2002, nous avons décidé de participer au concours pédagogique de création d'entreprises "Spécial Etudiants" organisé par Orléans Val de Loire Technopole et ses partenaires. Nous avons obtenu le 2ème prix. Cette expérience nous a permis d'être en contact avec des professionnels de la création d'entreprises et nous a bien aidé pour la suite de nos démarches.

En 2003, afin de crédibiliser notre Business Plan, nous avons signé un contrat d'Incubation avec Orléans Val de Loire Technopole. En particulier, les aspects de stratégie commerciale et l'approche financière ont été approfondis. Après ce travail de plusieurs mois, nous avons réellement démarré notre activité en janvier 2004."

Contact : Jean-Claude Berndt

Home Coach

Tél : 06 64 80 23 45

Forme@home-coach.com

www.home-coach.com